

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

Secrétariat assuré par :

Madame Marie MILITELLO

PROCES-VERBAL

CHRISTIAN DEMUYNCK

L'an deux mille vingt quatre

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE

Le vendredi 28 juin

VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST

CONSEILLER MÉTROPOLITAIN

A 9h00

ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

Du 28 juin 2024

Maternelle Paul Letombe
40 avenue des Fauvettes
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Il est rappelé que lors de sa visite, la commission communale de sécurité et d'accessibilité procède à un examen ponctuel de l'établissement et des installations techniques concourant à la sécurité contre l'incendie.

Cette visite n'a pas un caractère exhaustif.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-43 du Code de la Construction et de l'Habitation, les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions du règlement de sécurité prévues à l'article R.123-12 du Code de la Construction et de l'Habitation.

En tout état de cause, le chef d'établissement reste seul responsable de la sécurité de ses locaux.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance

Tél : 01 43 00 96 16

Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)*

LF MS LP

Poursuivant le présent procès-verbal

Participaient à la visite :

Représentant Monsieur le Maire
Madame Vanessa BOILEAU

Représentant le Général commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers
Major FOUCHERES

Représentant Madame le Commissaire
Absente

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
COMMISSION COMMUNALE DE
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Du 28 juin 2024

Services Techniques
Monsieur PALYVODA

Laboratoire Central
Excusé

Assistait également à la visite

Maternelle Paul Letombe
40 avenue des Fauvettes
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Directrice de l'Education
Madame BORLOT

Directrice de l'établissement
Madame MIGAN

La Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité s'est réunie afin de procéder à la visite périodique de l'établissement.

La Commission a été informée du changement de chaudière fin 2023. Ce changement consiste à un changement d'énergie - remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière gaz.

Bâtiment à simple rez-de-chaussée regroupant 4 salles de classe, 1 salle de repos, 1 salle polyvalente, 1 réfectoire, 1 office de réchauffage 1 local technique et divers locaux annexes.

Chacune des salles dispose d'une sortie de secours donnant directement sur l'extérieur.

Les sorties sont en nombre et en largeur réglementaires.

L'établissement dispose des installations techniques suivantes :

- Un équipement d'alarme de type 4
- Un éclairage de sécurité par blocs autonomes
- Une chaufferie au gaz – accessible par l'extérieur
- Une installation à panneaux photovoltaïques

Cet établissement est assujéti à l'arrêté du 25 juin 1980 modifié.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

Effectif du public susceptible d'être admis :

- Public : 106 personnes
- Personnel : 15 personnes

EFFECTIF TOTAL: 121 personnes

CLASSEMENT : Etablissement de **type R** de 4^{ème} catégorie.

Au cours de la réunion préalable, la commission communale de sécurité et d'accessibilité a pris connaissance des documents suivants :

- Registre de sécurité,
- Rapport de vérification des installations électriques établi par l'organisme agréé QUALICONSULT en date du 27 juin 2024, (avec observations)
- Rapport de vérification des installations de gaz combustibles établi par l'organisme agréé QUALICONSULT en date du 27 juin 2024,
- Rapport de vérification des extincteurs, blocs de sécurité, alarme, incendie établi par la société IPS en date du 20 mai 2024,
- Rapport de vérification de l'équipement d'alarme Type 4 et extincteurs, établi par la société DEKRA en date du 12 mars 2024,
- Compte rendu des exercices évacuation du 28 septembre 2023

Au cours de la visite, la commission communale de sécurité et d'accessibilité a fait procéder aux essais suivants en situation de coupure de l'alimentation électrique générale obtenue par action sur l'arrêt d'urgence électrique implantée à proximité du local électrique :

- Vérification de l'éclairage de sécurité dans l'ensemble de l'établissement,
- Vérification du moyen d'alerte,
- Vérification du déverrouillage de la porte d'entrée à verrouillage électromagnétique
- Action sur le déclencheur manuel situé à l'entrée de la salle de motricité entraînant sans temporisation la diffusion de l'alarme générale sonore et le fonctionnement des flashes lumineux dans les sanitaires,

Après rétablissement de l'alimentation générale électrique :

- Action sur l'arrêt d'urgence électrique situé dans l'office de réchauffage entraînant la coupure d'alimentation des appareils,
- Action sur le déclencheur de proximité situé sur la porte d'entrée entraînant le déverrouillage de la porte électromagnétique,

Les essais se sont révélés satisfaisants à l'exception :

- Du fonctionnement premier de l'arrêt d'urgence électrique générale
- Du déverrouillage de la porte d'entrée sous coupure électrique
- Du fonctionnement du moyen d'alerte sous coupure électrique

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

VF
MB
LD

A l'issue de la visite, la commission communale de sécurité et d'accessibilité émet un **AVIS FAVORABLE** à la poursuite de l'activité dans l'établissement. Elle demande la réalisation des prescriptions suivantes :

- 1- Remettre en fonctionnement l'arrêt d'urgence électrique générale
- 2- Assurer le déverrouillage de la porte d'entrée électrique à verrouillage électromagnétique sous coupure électrique
- 3- Assurer le fonctionnement du moyen d'alerte sous coupure électrique conforme à MS70
- 4- Déposer un dossier en régularisation pour le changement de chaudière, après accord des services instructeurs transmettre aux services administratifs compétents 1 RVRAT vierge de toute observation.
- 5- Mettre à jour les plans d'intervention et d'évacuation en prenant en compte la nouvelle installation de chauffage et les arrêts d'urgence électriques (photovoltaïque et générale)
- 6- Mettre en place un arrêt d'urgence utilisable et accessible facilement par les secours pour les installations photovoltaïques
- 7- Assurer la fermeture complète des portes à fonction d'isolement notamment celle de l'office de réchauffage
- 8- Assurer la maintenance et la vérification des installations photovoltaïques
- 9- Afficher une signalétique réglementaire indiquant la présence d'installations photovoltaïques
- 10- Laisser en permanence la vacuité des circulations et des issues de secours

Et les membres de la commission communale de sécurité et d'accessibilité signent avec nous le présent procès-verbal.

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE

VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST

CONSEILLER MÉTROPOLITAIN

ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR



6 rue du Général de Gaulle

93360 Neuilly-Plaisance

Tél : 01 43 00 96 16

Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

UF
NB
LP

LISTE DE PRESENCE

[illegible]